

gramme de réinstallation de Terre-Neuve auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion, je lui demanderais de bien vouloir indiquer de quelle manière il se rapporte à la motion.

M. Corbin: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être me reporter à la motion dont la Chambre est saisie.

[Français]

...le gouvernement devrait étudier l'opportunité de consentir des prêts et des subventions pour stimuler la construction et l'amélioration d'installations de pêche sur la côte de l'Atlantique...

[Traduction]

Nous n'allons certainement pas aménager ces installations dans les ports d'où la population a été évacuée. Il me semble que cela ressort de la motion présentée par le député. Je pense que l'honorable représentant de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ne cherche qu'à m'embrouiller, monsieur l'Orateur, et je vais donc poursuivre mon discours.

Une voix: Avez-vous perdu le fil?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous vous en tirez très bien.

M. Corbin: Je le répète, les dépenses fédérales effectuées jusqu'au 31 mars 1970 dans le cadre du programme de réinstallation des familles s'élevaient à plus de cinq millions de dollars. Un autre montant de 2 millions et demi est prévu dans le budget de l'année en cours. Les activités de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'exercice 1969-1970 comprenaient, outre le programme de prêts que je viens de mentionner, un programme d'aide aux producteurs de poisson salé et un programme de stabilisation du prix du poisson de fond congelé. Le premier visait à aider les pêcheurs de morue salée victimes de fortes chutes des prix à la suite d'une offre excédentaire et de la dévaluation de la monnaie sur les marchés traditionnels.

On a fait 5,400 versements dans les provinces de la côte atlantique, d'un montant global de plus d'un million de dollars. De ce nombre, 4,700 versements, au montant global de \$950,000, ont été faits à Terre-Neuve. Le programme de stabilisation du prix du poisson de fond congelé avait pour objet de prévenir les ventes à perte et de relever le prix de certains produits choisis du poisson de fond à un niveau permettant d'acquitter les frais de base. Avant l'entrée en vigueur du programme, les blocs de morue se vendaient 21c. la livre. Avant la fin de l'année, les prix étaient montés à 26 et 27c. Le programme s'applique encore cette année et le prix est rendu à 30c. la livre. En vertu de ce programme, l'Office a acheté, dans les cinq provinces atlantiques, 17 millions et demi de livres de poisson d'une valeur de 4.25 millions de dollars; et de cette quantité, 13 millions de livres, soit une valeur de 3.2 millions de dollars, à Terre-Neuve. Pendant la saison de pointe, l'Office du soutien des prix des produits de la pêche a acheté 17.3 millions de livres de blocs de morue, soit 26 p. 100 de la production, à des prix variant entre 23.5 et 26c. la livre. Avant la fin de l'année, tous les stocks ont été retournés à l'industrie au prix coûtant.

[M. l'Orateur suppléant.]

L'Office canadien du poisson salé fonctionne à l'heure actuelle. Le président et le bureau central se trouvent à Saint-Jean (Terre-Neuve) tandis que le président du conseil est à Ottawa. Terre-Neuve est membre de l'Office; la Nouvelle-Écosse et le Québec songent à s'y joindre. Le feront-elles et à quel moment, cela n'est pas clair. Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard observent avec intérêt l'activité de l'Office, mais ces deux provinces produisent peu de poisson salé.

M. McGrath: En quoi cela concerne-t-il l'amélioration des installations d'entreposage?

M. Corbin: L'Office n'a pu se mettre à l'œuvre qu'après l'ouverture de la saison de pêche. Cependant, il a annoncé des prix initiaux le 31 mai alors que les pêcheurs étaient encore inactifs. Ces prix ont été majorés le 1^{er} juillet par suite de la situation du marché. Les prix initiaux étaient supérieurs à ceux que les pêcheurs avaient reçus dans le passé.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'hésite à aborder la question, mais je dois dire, en toute déférence, que les prix et l'Office dont parle le secrétaire parlementaire ne se rattachent pas directement à la motion. Je prierais le secrétaire parlementaire de revenir au sujet de la motion.

M. Corbin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je crois comprendre votre observation et je vais essayer d'en tenir compte. On me permettra sans doute de conclure mes remarques à la satisfaction des vis-à-vis. Voici certains programmes du ministère des Travaux publics qui profitent aux pêcheurs. Il y a la construction de quais, de brise-lames, de couettes de lancement; on voit en outre à réparer et entretenir ces ouvrages. Il y a aussi le dragage des ports et autres travaux connexes. A l'heure actuelle, quelque 15 installations de quaiage desservent les pêcheurs à des degrés divers. De ce nombre, peut-être 800 sont directement affectées aux pêcheurs. Il y a 353 quais de pêcheurs à Terre-Neuve. Le ministère de l'Expansion économique régionale administre également de nombreux programmes concernant la pêche. Plusieurs programmes découlent de la loi stimulant le développement de certaines régions. Terre-Neuve a reçu \$625,000 en vertu de ces programmes en 1969-1970 et \$500,000 en 1970-1971. Les versements prévus aux termes de la loi précitée pour l'année 1970-1971 s'élevaient à \$557,000. J'espère que ces faits rassureront le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe: le gouvernement fait tout en son pouvoir pour améliorer les installations de pêche sur le littoral de l'Atlantique.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, dans son entrée en matière, a nettement exposé à la Chambre le problème qui assaille tous les pêcheurs de cette région. Je dois dire qu'en écoutant la réponse du secrétaire parlementaire, il m'a semblé presque réussir à éluder la motion et en réalité, ce qu'il nous a présenté semblait être la partie du rapport annuel du ministère des Pêcheries concernant la côte atlantique.

M. McGrath: C'est exact.